

Annexe

Objet :

Barème de remboursement des frais professionnels

Sommaire

1.	Introduction	3
2.	Missions avec retour quotidien au domicile	3
2.1.	Petit déjeuner isolé	3
2.2.	Repas du midi	3
2.3.	Repas du soir isolé	3
3.	Barèmes de remboursement avec justificatifs plafonnés pour les déplacements en France métropolitaine (grand déplacement)	4
3.1.	Missions de moins de 10 jours (grand déplacement)	4
3.2.	Missions de 10 à 90 jours (grand déplacement)	4
3.3.	Missions de 3 à 24 mois (grand déplacement)	4
4.	Barèmes de remboursement au forfait sans justificatif pour les déplacements en France métropolitaine (grand déplacement)	5
4.1.	Missions de moins de 10 jours	5
4.2.	Missions de 10 à 90 jours	5
4.3.	Missions de 3 à 24 mois	5
5.	Barèmes des indemnités kilométriques	6
5.1.	Indemnités kilométriques voitures	6
5.2.	Indemnités kilométriques 2 roues motorisés	6
6.	Barèmes de remboursement à l'international	7
6.1.	Barèmes de remboursement des repas	7
(2)	<i>Danemark, Norvège et Suède</i>	7
6.2.	Barème de remboursement des frais d'hôtel et petits déjeuners	7
6.2.1.	Remboursement au forfait (hôtel et petit déjeuner)	7
(3)	<i>Danemark, Norvège et Suède</i>	8
6.2.2.	Remboursement sur justificatifs plafonné pour les missions de moins de 3 mois (hôtel et petit déjeuner)	8



1. Introduction

Cette annexe a pour objet de préciser les différents barèmes de remboursement des frais professionnels en application au sein de la société Sopra Steria I2S à compter du 1^{er} avril 2015.

Elle annule et remplace toutes les dispositions ou usages en vigueur sur le sujet au sein de la société.

2. Missions avec retour quotidien au domicile

2.1. Petit déjeuner isolé

Remboursement plafonné sur justificatifs à hauteur de **6,90 €** pour tout départ en train, en avion ou en voiture **avant 7 h 30** (petit déjeuner non inclus dans le prix du titre de transport)

2.2. Repas du midi

Attribution d'un titre restaurant d'une valeur de **8,80 €** (dont 3,52 € de part salariale et 5,28 € de part patronale).

2.3. Repas du soir isolé

Remboursement forfaitaire de 12 € ou remboursement plafonné sur justificatif de **22 €** pour toute arrivée à destination du train, de l'avion ou en voiture après **20 h 30**.

3. Barèmes de remboursement avec justificatifs plafonnés pour les déplacements en France métropolitaine (grand déplacement)

3.1. Missions de moins de 10 jours (grand déplacement)

Champ d'application	Repas du midi	Repas du soir	Hôtel + petit Déjeuner
Paris	18 €	22 €	120 €
Grandes villes de province (1)	18 €	22 €	85 €
Villes touristiques			
Province	18 €	22 €	77 €

(1) Aix – Annecy – Bordeaux – Lille – Lyon – Marseille – Montpellier – Nantes – Nice – Rennes – Strasbourg – Toulouse

3.2. Missions de 10 à 90 jours (grand déplacement)

Champ d'application	Repas du midi	Repas du soir	Hôtel + petit Déjeuner
Paris	18 €	22 €	90 €
Grandes villes de province (1)	18 €	22 €	70 €
Villes touristiques			
Province	18 €	22 €	65 €

(1) Aix – Annecy – Bordeaux – Lille – Lyon – Marseille – Montpellier – Nantes – Nice – Rennes – Strasbourg – Toulouse

3.3. Missions de 3 à 24 mois (grand déplacement)

Champ d'application	Repas du midi	Repas du soir	Hôtel + petit Déjeuner
Paris et province	18 €	22 €	50 €



4. Barèmes de remboursement au forfait sans justificatif pour les déplacements en France métropolitaine (grand déplacement)

4.1. Missions de moins de 10 jours

Champ d'application	Repas du midi	Repas du soir	Hôtel + Petit Déjeuner
Paris, 92, 93, 94	Titre restaurant	12 €	47,40 €
Autres départements	Titre restaurant	12 €	44,50 €

4.2. Missions de 10 à 90 jours

Champ d'application	Repas du midi	Repas du soir	Hôtel + Petit Déjeuner
Paris, 92, 93, 94	Ticket restaurant	12 €	47,40 €
Autres départements	Ticket restaurant	12 €	44,50 €

4.3. Missions de 3 à 24 mois

Champ d'application	Repas du midi	Repas du soir	Hôtel + Petit Déjeuner
Paris, 92, 93, 94	Ticket restaurant	12 €	40 €
Autres départements	Ticket restaurant	12 €	38 €



5. Barèmes des indemnités kilométriques

5.1. Indemnités kilométriques voitures

Puissance	3 CV	4 CV	5 CV	6 CV	7 CV et +
D < 5 000 kms	0,45 €	0,45 €	0,45 €	0,46 €	0,48 €
5 000 < D < 20 000 kms	0,39 €	0,39 €	0,39 €	0,40 €	0,42 €
D > 20 000 kms	0,29 €	0,33 €	0,36 €	0,38 €	0,40 €

D : Distance parcourue au cours d'une année dans le cadre de déplacements professionnels

5.2. Indemnités kilométriques 2 roues motorisés

Puissance	Cylindrée < 50 cm ³	Motos 1 à 2 CV	Motos 3 à 5 CV	Motos >5 CV
D < 5 000 km	0,26 €	0,33 €	0,39 €	0,41 €
D > de 5000 km	0,14 €	0,20 €	0,23 €	0,28 €

D : Distance parcourue au cours d'une année dans le cadre de déplacements professionnels



6. Barèmes de remboursement à l'international

6.1. Barèmes de remboursement des repas

Pays	Devise	Plafonds de remboursement sur justificatifs (missions de moins de 3 mois)	Forfait par repas
Espagne	€	20	15
Italie	€	20	15
Belgique	€	20	15
Pays Bas	€	20	15
Allemagne	€	20	15
Luxembourg	€	20	15
UK	£	17	14
Suisse	CHF	25	22
Pays Nordiques (2)	€	20	15
Tunisie	DN	30	22
Maroc	MAD	200	175
Inde	INR	1000	750
Singapour	SGD	30	22
Autres pays	€	20	cas par cas

(2) Danemark, Norvège et Suède

6.2. Barème de remboursement des frais d'hôtel et petits déjeuners

6.2.1. Remboursement au forfait (hôtel et petit déjeuner)

Pays	Devise	Forfaits
Espagne	€	69
Italie	€	69
Belgique	€	69
Pays Bas	€	69
Allemagne	€	69
Luxembourg	€	69
UK	£	68



Suisse	CHF	101
Pays Nordiques (3)	€	69
Tunisie	DN	140
Maroc	MAD	655
Inde	INR	3000
Singapour	SGD	105
Autres pays	€	Cas par cas

(3) Danemark, Norvège et Suède

6.2.2. Remboursement sur justificatifs plafonné pour les missions de moins de 3 mois (hôtel et petit déjeuner)

Pays	Ville	Devise	Montant
Pays-Bas	Amsterdam	€	140
	Autres villes		120
Allemagne	Grandes villes	€	120
	Autres villes		100
Belgique	Bruxelles	€	145
	Anvers		130
	Autres villes		110
UK	Londres	£	150
	Autres villes		100
Luxembourg	-	€	120
Espagne	-	€	120
Italie	-	€	120
Suisse	-	CHF	144
Pays nordiques (4)	-	€	130
Tunisie	-	DN	250
Maroc	Casablanca	MAD	1000
Inde	Noida	INR	9000
	Delhi, Mumbai		
	Chennai		
	Autres villes		
Singapour	Singapour	SGD	210
Islande	Reykjavik	ISK	16500

(4) Danemark, Norvège et Suède

